



Législature 2011-2015  
Délibération  
Séance du 9.10.2012

Vu le crédit de 4 303 707 F voté le 9 février 2010 pour l'acquisition de la nouvelle parcelle N°624, fe 6 de Céligny, de 17'649 m<sup>2</sup>, propriété de Madame G. Martin, destinée à l'implantation d'un nouveau quartier,

vu le besoin de financement présenté en consultation le 11.09.2012 à la Commission des finances par l'Exécutif,

vu que la Commission des finances est d'accord sur le principe,

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre g, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif

le Conseil Municipal

### **D E C I D E**

par 7 voix, soit à l'unanimité,

1. D'autoriser Madame le Maire à contracter un emprunt maximum de 4 000 000 F destiné au financement de l'acquisition de la nouvelle parcelle N°624, fe 6, de Céligny,
2. De charger Madame le Maire et un adjoint de signer tous les actes nécessaires à cette opération.